

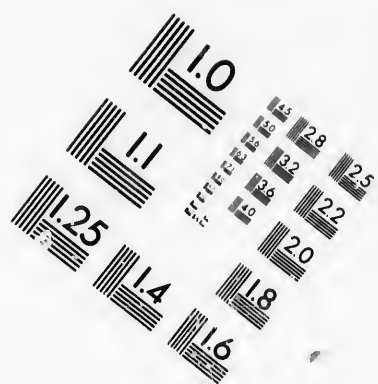
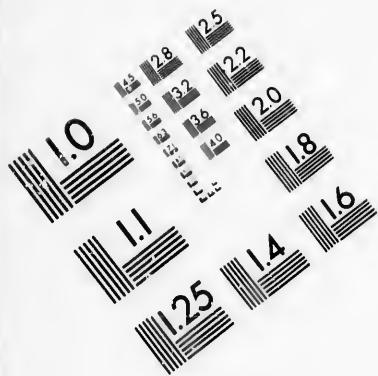
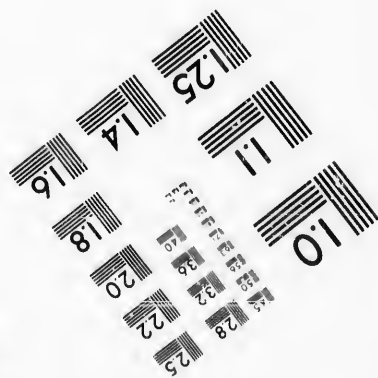
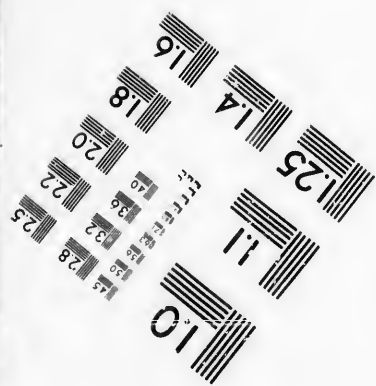
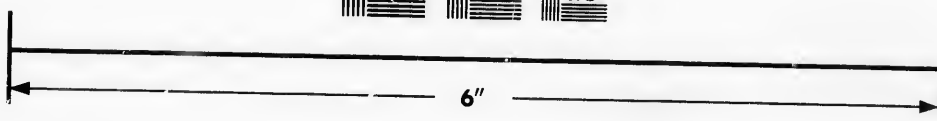
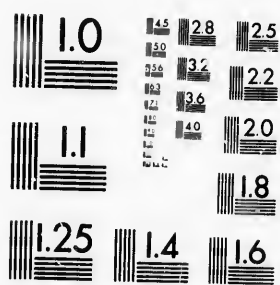


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☐	☒	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

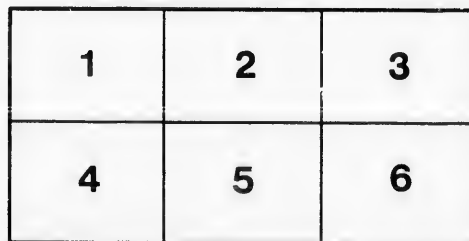
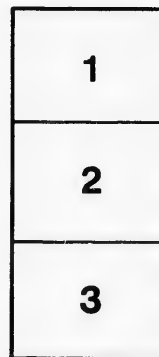
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CIRCULAIRE

AUX

Membres de la Caisse Ecclésiastique de St-Jacques.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre une Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Montréal, par laquelle Sa Grandeur convoque une Assemblée générale extraordinaire et spéciale des membres de la "Caisse Ecclésiastique de St-Jacques," qui devra se tenir au Salon de l'Evêché de Montréal, le 22 Décembre prochain, à 10 heures avant-midi, pour l'adoption des modifications aux Règles de la Société suggérées par Messieurs les Directeurs, et que vous trouverez à la suite de la Circulaire de Monseigneur.

D. LEDUC, P^{RE},
Vice-Secrétaire.

STE-CUNEGONDE, 21 Novembre 1881.



A MM. les membres de la Caisse Ecclésiastique,

MESSIEURS,

Par la Présente, nous convoquons une assemblée de Messieurs les membres de la Caisse Ecclésiastique de ce Diocèse pour le 22 Décembre prochain, à 10 heures A.M., au Salon de l'Evêché.

Une institution éminemment utile parmi nous est, sans contredit, la Caisse Ecclésiastique. Elle a déjà rendu des services signalés à ceux qui nous ont devancés; elle continue à en rendre. Cependant, à l'heure qu'il est, son existence semble menacée, et vous allez être appelés à donner un vote, qui, suivant l'opinion des Directeurs et la nôtre, sera un vote de vie ou de mort pour cette société. En adoptant les résolutions qui suivent, sans aucune modification, vous assurez la prospérité de la Caisse Ecclésiastique; en rejetant ces propositions, vous mettez son existence en péril.

Il n'y a pas à balancer, il nous semble. Chacun passera pardessus certaines objections, qui ont déjà été soulevées dans les dernières assemblées et qui tendaient à mettre entre les membres une division funeste, pour ne penser qu'au dommage considérable, que viendrait causer au Clergé en général la disparition de cette société.

Il y a des sacrifices à faire, nous ne le nions pas, pour ceux qui seront tenus, quoiqu'occupant des positions peu lucratives, de donner sept piastres par année. Avec de la générosité et de l'économie, on y arrivera pourtant.

Il y a un fait d'expérience, sur lequel on n'a pas assez insisté dans les dernières assemblées; c'est que la Caisse profite en grande partie à ceux qui sont dans cette catégorie de positions peu rémunératrices. Car, pour les autres prêtres, pour ceux qui jouissent de bénéfices de premier ordre, c'est le petit nombre qui demande des pensions; la plupart vivent sur leurs économies, quand ils se retirent, ou demeurent dans leurs bénéfices jusqu'à leur mort, en se faisant aider. Ne semble-t-il pas acceptable alors que ceux qui sont appelés à donner une contribution annuelle de sept piastres, acceptent sans difficulté cette condition?

Messieurs, nous avons confiance que vous aurez l'intelligence de la position et des embarras, qui résulteraient pour vous et pour l'autorité de la Caisse, pour ne pas hésiter à adopter purement et simplement les résolutions suivantes. L'assemblée du 22 Décembre n'est pas convoquée en effet pour l'adoption partielle ou modifiée de ces résolutions, mais pour leur admission complète et sans restriction.

Nous prions Dieu de vous guider, et nous vous conjurons tous de peser d'avance la conduite que vous allez tenir dans la prochaine assemblée, et de vous inspirer aux sentiments de la générosité, qui convient à des ministres du sanctuaire.

Votre tout dévoué,

† EDOUARD-CHS., Ev. de Montréal.

Evêché de Montréal, 19 Novembre 1881.

*Modifications aux Règles de la Société qui seront la matière de l'Assemblée spéciale du 22
Décembre prochain.*

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau des Directeurs de la Société ou Caisse Ecclésiastique du
Diocèse de Montréal.

"Assemblée des Directeurs de la *Caisse Ecclésiastique de St-Jacques*, tenue à l'Evêché de Montréal, le
"dix-sept Novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à dix heures du matin et continuée dans l'après-dîner.
"Membres présents : Monseigneur E.-C. Fabre, Evêque de Montréal, Président ; messieurs Stanislas Tassé,
"Félix Rochette, Nazaire Piché et Florent Bourgeault, Directeurs.

"Vu la résignation faite, le trente Septembre dernier, par Messire Alphonse Seguin, curé de Ste-Cuné-
"gonde, de sa charge de Secrétaire du Bureau des Directeurs, Messire Florent Bourgeault, curé de Laprairie,
"est nommé pour le remplacer comme tel.

.....
"L'assemblée levée à midi, et remise à l'après-midi, est reprise et continuée à une heure et demie.

"Dans cette séance les Directeurs adoptent et proposent les modifications suivantes aux Règles comme
"le seul moyen de sauver la Société de la ruine dont elle est menacée :

"1.—A l'avenir, tout curé, chapelain, missionnaire ou autre prêtre dont les revenus ecclésiastiques, tels
"que déterminés dans l'Assemblée spéciale du vingt Septembre mil huit cent quatre-vingt-un, atteindront ou
"dépasseront la somme de *quatre cent soixante-sept piastres*, paiera *un et demi* par cent sur ses revenus, et si
"ses revenus sont moindres que cette somme, il paiera *sept piastres* par année, ce qui est le *minimum* des
"contributions annuelles.

"2.—Tout curé ayant un vicaire ou des vicaires, avant de payer un et demi par cent sur ses revenus,
"retranchera de ses revenus autant de fois deux cent cinquante piastres qu'il a de vicaires, à moins que les
"honoraires et la pension de ses vicaires soient à la charge de la Fabrique ou des paroissiens, en dehors et
"indépendamment des revenus propres du curé.

"3.—Les pensionnaires de la Caisse ne recevront pas moins que deux cent piastres par année.

"4.—Si la somme formée par les contributions annuelles et l'intérêt de la Prime n'est pas suffisante pour
"payer les pensions, les Directeurs couvriront le *déficit* au moyen d'une répartition supplémentaire qui sera
"prélevée également sur tous les membres de la Société.

"5.—Tout ce qui dans les Règles primitives, ou dans les amendements ou additions à ces Règles, est
"contraire aux précédentes résolutions, sera et est abrogé.

"A la suite de ces Résolutions, les Directeurs demandent à Monseigneur, le Président de la Société, de
"vouloir bien convoquer et faire tenir une assemblée extraordinaire et spéciale de tous les membres de la
"Caisse pour l'adoption des précédentes modifications aux Règles de cette Société.

.....
"Pour extrait fidèle,

"F. BOURGEAULT, Ptre.,
"Secrétaire du Bureau des Directeurs.

"LAPRAIRIE, 18 Novembre 1881."

